



## **Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL**

*Affiché en vertu de l'article L. 2121-25 du CGCT*

Séance du **19 SEPTEMBRE 2018 à 19h30**

*sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire*

<p><i>Nb de Membres du C.M. élus : 27</i></p> <p><i>Conseillers présents : 23</i></p> <p><i>Conseillers absents : 4 (dont 4 procurations)</i></p>
---

Présents : M. Philippe SPECHT – Maire, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

Absents excusés : Mme Marie-Odile KASPAR qui a donné procuration à M. Philippe SPECHT, Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration à Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Alain BOCK qui a donné procuration à Mme Michèle FEVE, M. Patrick LOGEL qui a donné procuration à Mme Sandra SEEL.

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance (N°2018DEL\_0067)**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DESIGNER Mme Joëlle RITT en tant que secrétaire de séance.

### **2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 juin 2018 (N°2018DEL\_0068)**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 juin 2018.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **3. Dissolution du SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs (N°2018DEL\_0069)**

Le SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs a délibéré en date du 26/06/2017 et 27/11/2017 afin de régulariser les conséquences budgétaires et patrimoniales des transferts de compétences. L'ensemble des communes appartenant au SIVOM a délibéré sur ce point, de manière concordante.

Il en résulte que par arrêté préfectoral du 11 janvier 2018, il a été mis fin à l'exercice des compétences du SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs.

Par délibération du 05 septembre 2018, le SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs a délibéré pour :

- Fixer la date de dissolution du syndicat au 30/11/2018,
- Et de proposer la répartition des soldes restant encore en écritures à ce jour, notamment la répartition de l'excédent d'investissement après perception du FCTVA, entre les communes membres, au regard de celle initialement prévue dans la délibération du 26/06/2017, puis de proposer de répartir les autres soldes à la commune de Schweighouse-sur-Moder.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du 26 juin 2017 du Comité Directeur du SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs portant dissolution du SIVOM,
- Vu la délibération du 27 novembre 2017 du Comité Directeur du SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs,
- Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2017 mettant fin à l'exercice des compétences du SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs,
- Vu l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2018 portant modification de l'arrêté du 27 décembre 2017 mettant fin à l'exercice des compétences du SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs,
- Considérant qu'il y a lieu de fixer la dissolution du syndicat au 30/11/2018 et de délibérer sur la dévolution des soldes restant encore en écritures à ce jour, puis sur la dévolution des autres soldes à la commune de Schweighouse-sur-Moder,
- Vu la délibération du Comité directeur du SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs en date du 05/09/2018.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, l'unanimité :**

- **APPROUVE, en l'absence de résultat de fonctionnement, que l'excédent d'investissement de 89 688,57 € du SIVOM apparaissant à la balance des comptes au 31/07/2018 soit réparti de la façon suivante :**

<b>DAUENDORF</b>	<b>9,0 % = 8 071,97</b>
<b>HUTTENDORF</b>	<b>3,0 % = 2 690,66</b>
<b>MORSCHWILLER</b>	<b>3,5 % = 3 139,10</b>
<b>OHLUNGEN</b>	<b>8,5 % = 7 623,53</b>
<b>SCHWEIGHOUSE S/MODER</b>	<b>66,0 % = 59 194,45</b>
<b>UHLWILLER</b>	<b>4,5 % = 4 035,99</b>
<b>WINTERSHOUSE</b>	<b>5,5 % = 4 932,87</b>

- **FIXE la dissolution du SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs au 30/11/2018,**
- **Après répartition des excédents tels que définis ci-dessus, l'ensemble des biens syndicaux résiduels, l'actif, le passif et les droits et obligations du syndicat, seront transférés à titre gratuit et en pleine propriété, sous forme d'apport en nature, à la commune de Schweighouse. Il en sera de même pour les restes à recouvrer et à payer et autres soldes en écritures,**
- **DEMANDE à Madame la Sous-Préfète de Haguenau-Wissembourg de prendre un arrêté entérinant ces dispositions ainsi que la dissolution du SIVOM de Schweighouse.**

#### **4. Commémorations du centenaire de la Grande Guerre (N°2018DEL\_0070)**

Le centenaire de la Première Guerre mondiale permet à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens intimes qu'elle entretient avec son souvenir. En l'absence des témoins de la Grande Guerre, aujourd'hui tous disparus, c'est désormais l'ensemble de la société française qui est dépositaire de l'héritage de ceux de 14.

Dans le cadre de la commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale, une série d'évènements sont organisés cette année dans la commune :

- Il a été proposé à l'ensemble des élèves de l'école primaire de participer à une sortie pédagogique au Hartmannswillerkopf. Appelé aussi Vieil- Armand, ce monument historique est aujourd'hui l'un des quatre monuments nationaux dédiés à la 1ère Guerre Mondiale. 6 classes ont fait le déplacement en bus. Le montant total s'élève à 2 256 €.
- La Villa organisera, durant la période de la commémoration de l'armistice, une exposition de livres sur la première guerre mondiale.
- Parallèlement à cet évènement, une conférence sur le thème de la première guerre mondiale sera organisée durant le dernier trimestre 2018 ainsi qu'une projection cinématographique en lien avec la Grande Guerre.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE le versement d'une subvention de 2 256 €, correspondant à 100% de la dépense, à l'école du Moulin pour la sortie au Hartmannswillerkopf,**
- **APPROUVE l'action engagée par le service culturel autour de la commémoration du centenaire de la guerre.**

## **URBANISME / TRAVAUX**

### **5. 47 route d'Ohlungen : dispositions de ventes (N°2018DEL\_0071)**

La commune a décidé de vendre un bien situé au 47 rue d'Ohlungen, parcelle sur bâtie cadastrée section 5 n°139/57 d'une superficie de 16.98 ares par délibération du 17 mai 2017 à PROCIVIS HABITAT ALSACE. L'inscription de rente viagère appartenant à Monsieur Zinck, qui grève actuellement la parcelle a été modifiée par délibération du 31 janvier 2018.

D'un commun accord entre Monsieur Zinck, Procivis et la commune, il a été proposé à Monsieur Zinck de renoncer à ses garanties, en échange de la mise en place d'une garantie financière unique, qui prévoit qu'en cas de non-paiement de la rente viagère durant 6 mois consécutifs, la Commune s'engage à verser un capital financier de 500 000 €, dégressif chaque année.

Par ailleurs, tout retard dans le paiement des arrérages de la rente inférieur à 6 mois consécutifs fera courir dès le premier jour de retard et sur la somme exigible des intérêts au taux de l'intérêt légal applicable, majoré de cinq pour cent l'an jusqu'au jour du paiement effectif.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à raison de 26 voix pour et 1 abstention (M. Acker) :**

- **APPROUVE les présentes dispositions, sachant que toutes les autres dispositions présentes dans la délibération du 31 janvier 2018 concernant l'inscription de la prestation foncière et l'hypothèque conventionnelle sont caduques,**
- **CHARGE Maître Adolff, notaire à Soultz-sous-Forêts de la rédaction de ces actes,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

### **6. Lotissement du Faubourg : création de voirie (N°2018DEL\_0072)**

Par délibération du 31 janvier 2018, le Conseil Municipal a autorisé la vente de la parcelle 1 section 45 lieu-dit Waedel d'une superficie de 47.34 ares en zone UA à la société Alpha Aménagement pour la création d'un lotissement.

Cette parcelle a fait l'objet d'un déclassement par délibération du 21 mars 2018.

La société Alpha Aménagement a déposé un permis d'aménager pour la réalisation d'un lotissement sur cette parcelle. Le permis fait actuellement l'objet d'une instruction auprès des services compétents.

Afin de permettre le raccordement du lotissement à une voie publique et aux réseaux publics, il est proposé la création d'une nouvelle voirie.

Le lotissement aura 2 entrées :

- La première donnant directement sur la route de Haguenau ; les voiries sont créées et feront l'objet d'un recalibrage et d'aménagements de sécurité, pris en charge par le service de la voirie de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.
- La seconde voirie doit être créée, sur le chemin « Forlenweg » parcelle 51 section 45.

Le coût de ces aménagements est estimé à 100 000 € HT, comprenant la création de la voirie et les amenées de réseaux. Ces aménagements sont pris en charge en totalité par la commune. La recette liée à la taxe d'aménagement qui sera perçue sur les constructions permet de financer à hauteur de 50% ces travaux.

Par ailleurs il convient de nommer les nouvelles voies ainsi que le lotissement, comme nous le propose l'aménageur.

La proposition est la suivante :

- Lotissement du Faubourg
- Voirie interne au lotissement : rue des charpentiers
- Voirie externe : rue des menuisiers

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à raison de 25 voix pour, 1 abstention (Mme Ertz) et 1 contre (M. Acker) :**

- **APPROUVE la création d'une voirie publique,**
- **APPROUVE les propositions de noms pour le lotissement et les 2 voiries,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à engager les travaux et signer toutes les pièces relatives à cette affaire.**

## **7. Taxe sur la plus-value immobilière (N°2018DEL\_0073)**

Par délibération du 13 février 2012, le Conseil Municipal a autorisé l'acquisition des parcelles du secteur du Haslen classées en NCb et IINA au prix de 1500 € de l'are. Entretemps le PLUi de Schweighouse du 23.09.2016 a changé le classement de ces zones. Les quelques parcelles qui n'ont pas encore été vendues à la commune sont à présent classées en IAUA ou N. Celles qui sont classées même partiellement en IAUA alors qu'elles étaient en NCb avant peuvent être soumises, dans le cadre d'une vente, à l'impôt sur la plus-value immobilière, et de la taxe de publicité foncière.

Pour que les vendeurs de ces terrains ne soient pas moins bien rémunérés que les autres vendeurs, il est proposé de verser une indemnité complémentaire au vendeur du même montant que la taxe calculée pour les parties des parcelles vendues devenues constructibles.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à verser une indemnité complémentaire aux vendeurs de terrain du Haslen qui seraient soumis à l'impôt sur la plus-value immobilière et de la taxe de publicité foncière, à hauteur de 4 500 € maximum.**

## **8. Echange de parcelles entre la Commune de Schweighouse et Madame et Monsieur Knecht (N°2018DEL\_0074)**

Dans le cadre du projet d'aménagement d'un bassin de rétention des eaux boueuses porté par le SDEA, il s'avère nécessaire d'acquérir une parcelle appartenant à Madame et Monsieur Knecht pour la réalisation des ouvrages.

Monsieur le Maire propose de faire un échange avec Madame et Monsieur Knecht, selon les modalités suivantes :

- Madame et Monsieur Knecht, céderaient à titre d'échange la parcelle cadastrées section 18 n° 56 pour une contenance totale de 6 ares 15 au lieudit Kleine Weihersmatt.
- En contrepartie, la commune céderait à titre d'échange à Madame et Monsieur Knecht la parcelle cadastrée section 19 n° 719/18, pour une contenance de 3 ares 28 au lieudit Bierkessel.
- Il a été convenu que l'échange se fera sans soulte.
- Les frais sont à la charge de la Commune.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE d'échanger ces parcelles référencées ci-dessus,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que toutes les pièces y relatives,**
- **CHARGE l'étude notariale de Soultz-sous-Forêts de la rédaction des actes.**

## **SUBVENTIONS**

### **9. Subventions énergies renouvelables (N°2018DEL\_0075)**

Subventions énergies renouvelables :

- M. BAEHL Gérard, 22 cité des Pins (chauffe-eau solaire individuel) : **250 €**

Subventions ravalement de façades :

<b>Nom</b>	<b>Situation du bien rénové</b>	<b>Montant de la subvention</b>
DOLLINGER Charles	14 rue des Cerisiers	378 ,00 €
WOLFF Paul	22 rue du Vallon	434,79 €
FUCHS Joseph	7 A rue du Château d'Eau	270,55 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 083,34 €</b>

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE de verser les subventions mentionnées ci-dessus.**

### **10. Subventions Cercle Catholique Fidélitas (N°2018DEL\_0076)**

Monsieur Meder fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention du Cercle Catholique Fidélitas concernant le financement de travaux d'isolation et de crépissage des murs du bâtiment. Le montant total s'élève à 22 154 €. La Commune subventionne ce type de travaux à hauteur de 30 %.

Monsieur Meder fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention du Cercle Catholique Fidélitas concernant le financement d'achats de matériels (four à tartes flambées). Le montant total s'élève à 1 161,50 €. La Commune subventionne ce type d'acquisitions à hauteur de 15 %.  
Sortie de M. Seel.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (M. Seel n'a pas participé au vote) :**

- **DECIDE de verser une subvention de 6 646,20 € au Cercle Catholique Fidélitas sur présentation des factures acquittées.**
- **DECIDE de verser une subvention de 174,22 € au Cercle Catholique Fidélitas sur présentation des factures acquittées.**

### **11. Subventions pour séjours pédagogiques (N°2018DEL\_0077)**

La commune participe à hauteur de 9 € par enfant et par jour au financement des voyages scolaires concernant les élèves du secondaire. Les dossiers de demande de subvention ont été déposés par les familles ; 18 élèves sont concernés pour un montant total de 963 €.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à verser les subventions aux parents d'élèves qui en ont fait la demande pour un montant de 963 €.**

### **12. Subvention école ABCM – voyage scolaire (N°2018DEL\_0078)**

Monsieur Staudenmaier fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention de la directrice de l'école ABCM concernant un voyage scolaire qui a eu lieu du 16 au 18 mai 2018 et qui concerne 6 élèves de Schweighouse. Monsieur Staudenmaier propose d'attribuer la subvention habituelle soit 9 € par enfant et par jour.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE d'attribuer une subvention de 162 € à l'école ABCM.**

### **13. Subvention école ABCM – transport piscine (N°2018DEL\_0079)**

Monsieur Staudenmaier informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité par la directrice de l'école ABCM Unseri Schuel pour une participation financière au transport des élèves en bus à la piscine. Les séances ont eu lieu le 2e trimestre de l'année scolaire 2017/2018 à la piscine de Niederbronn-les-Bains. Le montant total de la facture s'élève à 1 660 € et Monsieur Staudenmaier propose de prendre en charge 70% du coût du transport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à attribuer une subvention de 1 162 € à l'école ABCM.**

### **14. Subvention école élémentaire – transport piscine (N°2018DEL\_0080)**

Monsieur Staudenmaier informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité par la directrice de l'école élémentaire pour une participation financière au transport des élèves en bus à la piscine. Les séances ont eu lieu le 3e trimestre de l'année scolaire 2017/2018 à la piscine de Niederbronn-les-Bains. Le montant total de la facture s'élève à 2 465 € et Monsieur Staudenmaier propose de prendre en charge 70% du coût du transport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à attribuer une subvention de 1 725,50 € à l'école élémentaire du Moulin.**

### **15. Subvention La Muse (N°2018DEL\_0081)**

Madame Chaudron fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention de l'école de musique et de danse La Muse concernant le gala de danse du 25 et 26 mai 2018 au Centre Culturel et Sportif « Robert Kaeufling ». La subvention permet de couvrir en partie les frais de régie (son et lumière) engagée par La Muse. Madame Chaudron propose d'allouer une subvention de 500 €.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à attribuer une subvention de 500 € à La Muse.**

### **16. Subventions Energym (N°2018DEL\_0082)**

La demande de subvention concerne le déplacement des gymnastes en individuelles au Championnat de Zone qui s'est déroulé à Sedan les 9 et 10 décembre 2017. 13 gymnastes, 7 entraîneurs et 1 juge sont concernés par ce déplacement. La subvention d'usage est d'octroyer 25 € par participants.

La demande concerne le déplacement des gymnastes en individuelles au Championnat de France qui s'est déroulé à Besançon les 26 et 27 janvier 2018. 1 gymnaste, 1 entraîneur et 1 juge sont concernés par ce déplacement. La subvention d'usage est d'octroyer 50 € par participants.

La demande concerne le déplacement des gymnastes au Championnat de Zone des ensembles qui s'est déroulé à Reims les 12 et 13 mai 2018. 73 gymnastes, 14 entraîneurs et 1 juge sont concernés par ce déplacement. La subvention d'usage est d'octroyer 25 € par participants.

La demande concerne le déplacement des gymnastes au Championnat de France qui s'est déroulé à Nantes les 9 et 10 juin 2018. 30 gymnastes, 5 entraîneurs et 1 juge sont concernés par ce déplacement. La subvention d'usage est d'octroyer 50 € par participants.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE d'allouer les quatre subventions de 525 €, 150 €, 2 200 € et 1 800 €, soit un total de 4 675 € à l'Association Energym de Schweighouse-sur-Moder.**

*Affiché le 26/09/18*

**Le Maire,  
Philippe SPECHT**



*[Handwritten signature]*